

AN 2006  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
du samedi 14 octobre à 10h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel DEMARTY.

CONSEILLERS EN EXERCICE 13 : présents : 9 : DEMARTY Daniel, REGAUDIE Gabrielle, PATZOUENKOFF Jean-Paul, THALAMY Bernard, PHIALIP Laurent, BIDAUD Jacques, DELMAS Thierry, VIAROUGE Laurent, PUYBAREAU Corinne.

ABSENTS REPRESENTES :

ABSENTS EXCUSES : CHANARD Eric.

Conformément l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal. Corinne PUYBAREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

## ORDRE DU JOUR

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

**01 - COMPETENCES TRANSFEREES A LIMOGES METROPOLE : SERVICE VOIRIE**

- Approbations
  - o de la Charte pour la bonne gestion
  - o de la convention de mise à disposition des services de voirie

**PROGRAMMES DE TRAVAUX 2007 – DEMANDES DE CONCOURS FINANCIERS**

- Installation de pompes à chaleur dans les locaux scolaires
  - o **02** - Restaurant scolaire (salle polyvalente)
  - o **03** - Ecole classe 1
- Sécurisation des cours de l'école
  - o **04** - Réfection et aménagement des clôtures et protections

05 - AIDE SOCIALE

**00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.**

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE sans réserve le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

**01 - COMPETENCES TRANSFEREES A LIMOGES METROPOLE : SERVICE VOIRIE**

**APPROBATIONS DE LA CHARTE POUR LA BONNE GESTION ET DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les projets de "Charte pour la bonne gestion de la voirie" et de "convention de mise à disposition des services de voirie" présentés ;

ENTENDU les explications du maire ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets présentés et

AUTORISE le maire à les signer.

**02 - PROGRAMMES DE TRAVAUX 2007 – DEMANDES DE CONCOURS FINANCIERS**

**INSTALLATION DE POMPES A CHALEUR DANS LE RESTAURANT SCOLAIRE (SALLE POLYVALENTE)**

Dans le cadre de l'opération "Energie -20%" initiée conjointement par l'ADEME et la Région Limousin un diagnostic énergétique a été réalisé sur l'ensemble du patrimoine communal par le bureau d'études BEI 56, avenue Adrien Tarrade à Limoges. L'étude montre que les dépenses d'énergie (essentiellement électrique) sont dans l'ensemble très bien maîtrisées. Cependant, des améliorations sur les installations pourraient être apportées dans le restaurant scolaire (salle polyvalente) et dans la salle de classe n° 1.

La consommation électrique de ce bâtiment a considérablement augmenté puisque, depuis 2 ans maintenant, il est occupé journalièrement en totalité par le restaurant scolaire. Le temps de retour sur investissement d'une installation visant à réduire la consommation électrique serait donc sensiblement raccourci.

Après avoir fait le bilan énergétique du bâtiment abritant le restaurant scolaire dans les nouvelles conditions de fonctionnement, le bureau d'études nous propose le remplacement des films rayonnants par un système thermodynamique POMPE A CHALEUR INVERTER réversible d'une puissance calorifique de 20 KW avec un COP de 2.80.

Le coût d'une telle installation est estimé aujourd'hui à 27 600 €HT avec un temps de retour hors subventions de 12 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet présenté,

ENTENDU les explications du maire,

Après en avoir délibéré

APPROUVE le projet de remplacement des films rayonnants par un système thermodynamique POMPE A CHALEUR INVERTER réversible dans les locaux abritant le restaurant scolaire, pour un montant estimé de 27 600 €HT

SOLLICITE les concours financiers de l'Etat et du Département aux meilleurs taux,

DEMANDE au maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget,

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### 03 - PROGRAMMES DE TRAVAUX 2007 – DEMANDES DE CONCOURS FINANCIERS

#### INSTALLATION DE POMPES A CHALEUR DANS LES LOCAUX SCOLAIRES : CLASSE 1

Dans le cadre de l'opération "Energie -20%" initiée conjointement par l'ADEME et la Région Limousin un diagnostic énergétique a été réalisé sur l'ensemble du patrimoine communal par le bureau d'études BEI 56, avenue Adrien Tarrade à Limoges. L'étude montre que les dépenses d'énergie (essentiellement électrique) sont dans l'ensemble très bien maîtrisées. Cependant, des améliorations sur les installations pourraient être apportées dans le restaurant scolaire (salle polyvalente) et dans la salle de classe n° 1.

La classe 1 est chauffée actuellement par des accumulateurs électriques installés depuis 15 ans. Le choix de l'accumulation avait été fait pour limiter la consommation de pointe en cours de journée et ainsi, profiter de conditions d'abonnement plus avantageuses. Ce choix, aujourd'hui, ne se justifie plus puisque la construction de l'école maternelle nous a amenés à augmenter la puissance souscrite de notre abonnement.

Bien que pilotés par un équipement de Gestion Technique de Bâtiment (GTB), il est très difficile de fixer le temps d'accumulation nocturne pour la journée à venir. Les dépenses d'énergie sont mal maîtrisées et les températures obtenues dans les classes ne sont pas toujours celles qui sont souhaitées.

Après avoir fait le bilan énergétique de cette classe, le bureau d'études nous propose le remplacement des accumulateurs par un système thermodynamique POMPE A CHALEUR AIR AIR INVERTER réversible d'une puissance calorifique de 11 KW (puissance absorbée 3.0 kW, COP 3.8/A) et d'une puissance frigorifique de 10 kW (puissance absorbée 3.0 kW, EER 3.3/A).

Le coût d'une telle installation est estimé aujourd'hui à 9 900 €HT avec un temps de retour hors subventions de 18 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
VU le projet présenté,  
ENTENDU les explications du maire,

Après en avoir délibéré,  
APPROUVE le projet de remplacement des accumulateurs électriques de la classe 1 de l'école primaire par un système thermodynamique POMPE A CHALEUR AIR AIR INVERTER réversible pour un montant estimé de 9 900 €HT,  
SOLLICITE les concours financiers de l'Etat et du Département aux meilleurs taux,  
DEMANDE au maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget,  
AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### 04 - PROGRAMMES DE TRAVAUX 2007 – DEMANDES DE CONCOURS FINANCIERS

#### SECURISATION DES COURS DE L'ECOLE : REFECTION ET AMENAGEMENT DES CLOTURES ET PROTECTIONS

La réorganisation récente des locaux scolaires nous conduit à envisager une adaptation et parfois un renouvellement des équipements de sécurité (clôtures et gardes corps) des cours de l'école primaire et maternelle.

- Le garde corps de la rampe d'accès de la cour est jugé dangereux par les instituteurs. Il demandent l'obturation d'un jour qui, selon eux, peut servir de point d'appui aux enfants pour l'escalader.
- Les clôtures très vétustes de la cour de l'école primaire sont à reprendre.
- Des adaptations sont nécessaires dans celle de l'école maternelle :
  - o pour compléter la clôture existante et empêcher les enfants d'accéder à l'espace occupé par la cuve du restaurant scolaire.
  - o Pour permettre la création d'un jardin à l'usage des enfants qui, pour le moment, est inutilisable puisque, sur un côté, il est soutenu par un mur en aplomb sans barrière de protection.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
VU les devis présentés pour l'adaptation et le renouvellement des équipements de sécurité des cours de l'école communale,  
Après en avoir délibéré,  
APPROUVE les devis présentés d'un montant estimatif total de 8 150 €HT

**14 octobre 2006**

SOLLICITE les concours financiers de l'Etat et du Département aux meilleurs taux,  
DEMANDE au maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget,  
AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**05 AIDE SOCIALE**

**LA SEANCE EST LEVEE A 12H00.**

Le Président

le Secrétaire

**LES CONSEILLERS MUNICIPAUX**